



## Histoire

### «Morts pour la France»

Dès 1914, la qualité de «Mort pour la France» est attribuée aux civils et aux soldats victimes de la Première Guerre mondiale et, tout au long du conflit, le ministère de la Guerre tient à jour un fichier de tous les soldats honorés de cette mention. Cet honneur répond toutefois à des critères précis : seules les personnes décédées entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919, morts sur le champ de bataille ou à cause de dommages directement imputables au conflit, sont susceptibles de recevoir la mention.

#### Le monument aux morts :

Les monuments aux morts sont juridiquement des biens qui dépendent de la responsabilité des maires. Aucun texte législatif ou réglementaire ne détermine explicitement les conditions d'inscription sur les monuments aux morts communaux. Le maire a toutefois obligation d'inscrire le nom d'un militaire lorsque la mention «Mort pour la France» a été portée sur l'acte de décès.

Mais il existe une règle assez simple : si le monument aux morts est édifié au cœur de la cité ou dans un endroit symbolique, c'est pour qu'il se trouve sous le regard des habitants, ancrant ainsi le nom des victimes dans la mémoire de la cité. Pour de nombreuses familles, l'inscription sur le monument est une manière de clore un cycle et de tourner la page.

En 1911, la commune de Plourivo comptait 2.564 habitants. 87 morts pour la Patrie sont recensés en 1919; un 88<sup>ème</sup> (Vincent Pouhaër) a été signalé plus tard et une plaque complémentaire a été posée. En 1920, le



conseil municipal décide d'ériger le monument dans la partie de l'ancien cimetière désaffecté se trouvant entre l'église et le presbytère. En 1921, les ressources disponibles (4953,55 francs) pour la réalisation du monument sont composées de la souscription publique (3953,55 francs) et des crédits inscrits au budget (1000 francs). Elles sont insuffisantes pour la réalisation complète, il est donc décidé de demander une subvention de l'Etat (500 francs). La même année, Jules Auffray, marbrier-sculpteur à Guingamp, réalise et met en place le monument aux morts, pour la somme de 4500 francs. Le maire, Honoré Janvier, justifie au préfet la présence de l'emblème religieux prévu sur le monument par le fait que la population est essentiellement républicaine et que la plus grande partie est catholique. L'emplacement choisi n'est pas une place publique mais un ancien cimetière où tous les morts étaient catholiques. Il demande donc que cette croix latine soit conservée sur le monument, ce qui sera accordé.

#### 105 décédés :

Ils sont 88 inscrits sur le monument +17 natifs non inscrits.

- Natifs de Plourivo : 55 + 17 = 72
- Autres Costarmoricains : 25
- Autres départements : 7
- Non identifié : 1

Un certain nombre de corps sont revenus à Plourivo à différentes dates, une concession perpétuelle gratuite est attribuée aux familles.

#### Age des décédés :

Le plus jeune : 15 ans, Louis Le Goff, apprenti marin, décédé de maladie à Brest.

Les plus âgés : Charles Le Floc'h (54 ans), Yves-Marie Hervé (51 ans), Vincent Pouhaër et Louis Le Merrer (48 ans).

*Nous remercions le centre généalogique des Côtes d'Armor qui, par l'intermédiaire de Jean-Yves Laigre, nous a transmis ces informations.*

Jean-Yves Laigre recherche des informations complémentaires concernant : Cabec Joseph; Feger François; Goarin Emile; Gouriou Jean-Yves Marie; Le Hénaff Jean; Le Merer Pierre; Lucas René; Morvan Yves; Quéré Yves; Wallez Marcel.

Contact : [centre.gene22@orange.fr](mailto:centre.gene22@orange.fr) • Site internet : [www.genealogie22.org](http://www.genealogie22.org)